Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

#### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022**

Convocation : 18/03/2022

Affichage compte rendu: 29/03/2022

Conseillers en exercice: 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : SECRÉTAIRE : Madame ALLALI

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA; Madame Laurence FRETY; Monsieur Foued RAHMOUNI; Madame Dalila ALLALI; Monsieur Cyril MATHEY; Monsieur Loïc MEZIK; Madame Françoise BATUT; Monsieur Azdine MERMOURI; Madame Sabine RUTON; Madame Martine SYLVESTRE; Monsieur Alipio VITORIO; Monsieur Gregory D'ANGELO; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE; Madame Solange FORNENGO; Monsieur Tarik KHEDDACHE; Madame Delphine PAILLOT; Madame Christiane CHARNAY; Monsieur Fabrice RIVA; Monsieur Jean-Yves CABALLERO; Madame Edwige MOIOLI; Monsieur Jonathan LONOCE; Monsieur Ali SEMARI; Madame Isabelle FERNANDES; Monsieur Robert JOUVE; Madame Zafer DEMIRAL; Monsieur Jean-Pierre GUENON; Monsieur Gaël BON; Madame Florence MERIDJI; Monsieur Thomas KUNESCH; Madame Josiane BONNET: Madame Nathalie BODARD

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Tarik KHEDDACHE

Madame Françoise DIOP a donné procuration à Monsieur Jonathan LONOCE

Madame Brigitte CHECCHINI a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

#### DEL20220324 26

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES

**RAPPORTEUR:** Cyril MATHEY

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



depuis plus de 70 ans. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'État, l'ANAH, la Métropole de Lyon, les caisses de retraites, la région Auvergne-Rhône-Alpes, etc. Cette association intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Elle intervient notamment par le biais de conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, notamment à travers son Espace Info Énergie, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public. Cet accueil des demandes des particuliers, la promotion de la prime air bois ou encore l'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et au recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine communal sont des missions de droit commun.

La municipalité souhaite inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial (façades des rues principales notamment). À cet effet, SOLIHA et l'ALEC Lyon se sont rapprochés de la commune de Givors pour expérimenter en 2021 des actions auprès des propriétaires privés pour les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de leur habitat. Dans ce cadre, différentes actions ont été menées (cf bilan ci-joint), l'ensemble des actions prévues n'ayant toutefois pas pu être mis en œuvre en 2021 en raison de la crise sanitaire d'une part et de l'annulation des élections municipales d'autre part.

Ainsi, afin de poursuivre un travail de sensibilisation pour orienter les administrés dans leur projet de rénovation énergétique et d'adaptation du logement, il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2022 qui intégrera :

- Tenir des permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, à raison d'une demi-journée par mois, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs (8 permanences d'avril à décembre 2022, excepté au mois d'août),
- Appuyer la commune pour conduire de nouvelles actions de communication et de sensibilisation en direction des Givordins, sur la rénovation énergétique et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap : communication dans le journal municipal et sur le site internet, organisation de rencontres (ville de Saint Priest notamment), présence au forum de l'immobilier, organisation d'une journée du « TRUCK » SOLIHA en 2022 ...,
- Qualifier des contacts et mieux identifier les différentes copropriétés (environ 180) du territoire pour information des copropriétés et syndics et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique,
- Organiser deux réunions publiques, l'une à destination des copropriétés, l'autre à destination des propriétaires de maisons individuelles, afin d'informer au mieux les administrés sur le panel d'aides existantes (État, Métropole de Lyon, ANAH,...) et encourager les projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement,
- Suivre les actions conduites et mettre à jour un tableau de bord de suivi des contacts issus de la permanence,
- Établir un bilan annuel de l'action avec évaluation et proposition d'ajustements,

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

Suivre les actions et participer au bilan annuel.

Pour la commune de Givors, les engagements consistent à :

- Faciliter le travail des équipes du SOLIHA et de l'ALEC Lyon, notamment en désignant un pilote du projet au sein des services de la ville,
- Permettre à SOLIHA de tenir ses permanences à la MSAP,
- Conduire des actions de mobilisation des acteurs locaux et d'information des habitants,
- Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA et l'ALEC Lyon, objets de la présente convention, par une subvention annuelle forfaitaire pour 2022 de 9 000 € se répartissant en 7 500 € pour SOLIHA et 1 500 € pour l'ALEC.

La durée de la convention correspondante est prévue de sa date de signature au 31 décembre 2022.

Dans ces conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

#### **35 VOIX POUR**

#### DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 9 000 € pour l'année 2022, répartie en 7 500 € pour SOLIHA et 1 500 € pour l'ALEC ;
- DE DIRE que les dépenses correspondantes en fonctionnement sont inscrites au budget primitif au chapitre 65.

Mohamed BOUDJELLABA, Le Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site https://citoyens.telerecours.fr/, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE







## FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES, DONT LES MODESTES ET LES COPROPRIETES

CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE DE GIVORS

A SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

ET A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON

**ANNEE 2022** 

#### SOLIHA Rhône et Grand Lyon

51, avenue Jean-Jaurès BP 7114 - 69301 Lyon CEDEX 07 T. 04 37 28 70 20 www.rhonegrandlyon.soliha.fr contact.69@soliha.fr Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon

12 et 14 avenue Antoine Dutrievoz 69100 Villeurbanne T. 04 37 48 22 42 www.alec-lyon.org info@alec-lyon.org



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

#### CONVENTION D'OBJECTIFS

## POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES, DONT LES MODESTES ET LES COPROPRIETES

ENTRE,

#### LA VILLE DE GIVORS

dont le siège est à Givors (69700), 1 place Camille-Vallin représentée par son Maire, Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Et

#### SOLIHA RHONE ET GRAND LYON,

association sans but lucratif, régie par la loi de 1901, membre du mouvement associatif national SOLIHA Solidaires pour l'Habitat, reconnue Service Social d'Intérêt Général (SSIG), titulaire de l'agrément préfectoral n°DRDJSCS-DDD-HELOAS-VSHHT-2020-12-02-247 du 2 décembre 2020 pour son activité d'Ingénierie sociale, financière et technique, dont le siège est situé à Lyon 7ème, 51 avenue Jean Jaurès, représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques ARGENSON, habilité à cet effet, et ci-après désignée « SOLIHA ».

Εt

#### L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON,

association loi 1901, sise 12 et 14 avenue Antoine Dutrievoz 69100 Villeurbanne représentée par son Président en exercice, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, ci-après désignée « ALEC Lyon »,

Il a été convenu ce qui suit.



Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



#### CONTEXTE

**SOLIHA RHONE ET GRAND LYON** est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône depuis 80 ans. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, la Métropole de Lyon, les caisses de retraites, la Région Rhône-Alpes, etc.

**SOLIHA est agréé « Service Social d'Intérêt Général » par l'Etat** (agrément renouvelé pour 5 ans en décembre 2020) au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière d'une part et au titre de l'intermédiation locative et la gestion locative sociale d'autre part.

Pour être agréée, l'association a prouvé qu'elle satisfait à trois critères principaux (loi du 25 mars 2009, circulaire du 6 septembre 2010) : un objet d'intérêt général, un fonctionnement associatif (bénévolat, démocratie, collégialité) et la transparence financière. Elle a en outre justifié des compétences requises pour réaliser les missions prévues dans l'agrément et de sa capacité à agir sur le territoire.

Ainsi, en plus du cadre légal de la subvention aux associations (rappelé dans la Loi ESS de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015), l'agrément préfectoral SSIG prouve le caractère social de l'action engagée, une qualité reconnue dans les compétences et la mise en œuvre, ainsi que l'ancrage territorial (agrément sur un périmètre donné), ce qui renforce le recours à la convention de subvention comme moyen de contractualisation.

L'association s'engage à se soumettre aux obligations de service public notamment en matière d'accessibilité du service, de continuité territoriale, d'exigence de qualité, d'accessibilité financière pour les utilisateurs en fonction de leurs ressources.

SOLIHA intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Son Espace Conseil Energie Climat, membre du réseau France Réno'v intervient en conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public. Cet accueil des demandes des particuliers, la promotion de la prime air bois ou encore l'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et au recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine communal sont des missions de droit commun n'entrant pas dans le champ de cette convention de partenariat.

#### Ses actions entrent dans le socle commun des missions d'intérêt général de FLAME¹ décrites ci-après :

- Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés aux problématiques énergétiques et climatiques.
- Participer à la définition des stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires.
- Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités.
- Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

De plus, l'article Art. L. 211-5-1 du code de l'énergie, dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, mentionne :

« Des organismes d'animation territoriale appelés « agences locales de l'énergie et du climat » peuvent être créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. »

C'est en application de ces dispositions législatives que l'ALEC intervient.

Les deux associations SOLIHA et ALEC conduisent des actions complémentaires et de façon coordonnée. Elles travaillent ensemble depuis de nombreuses années.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Projet de Circulaire relative aux agences locales de l'énergie et du climat, FLAME, 18 janvier 2017



Affiché le



Par ailleurs, elles sont toutes deux très impliquées dans le dispositif ECORE NO: 0691216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE rénovation énergétique de l'habitat privé et social de la Métropole de Lyon mise en place en 2015.

Elles reçoivent pour cela le soutien financier de la Métropole.

La présente convention vise à amplifier sur la commune de Givors, les actions de proximité des deux associations, SOLIHA et ALEC Lyon, afin d'apporter un service supplémentaire aux givordins.

LA VILLE DE GIVORS souhaite dans le cadre de son plan de mandat, inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maitrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial.

#### **ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION**

Une première convention a été signée en 2021, pour déployer de premières actions sur la commune. La présente convention vise à poursuivre la démarche en 2022.

SOLIHA et l'ALEC Lyon sont convenus avec la Ville de Givors de conduire un programme d'actions auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de l'habitat. La Ville de Givors soutient ces deux acteurs. La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives de la Ville et des deux associations.

#### **ARTICLE 2: DUREE**

La présente convention est établie pour une durée courant de sa date de signature au 31 décembre 2022.

#### ARTICLE 3: PROGRAMME PROPOSE PAR LES ASSOCIATIONS

Le programme proposé par les deux associations pour la durée est résumé ci-dessous.

#### SOLIHA s'engage à développer les actions suivantes :

- Tenue de permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, à raison d'une demijournée par mois, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les
  orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs (estimation 8 permanences d'avril à décembre 2022,
  excepté au mois d'août).
- Appui à la ville pour réfléchir à un futur dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique,
- Appui à la ville pour conduire des actions de communication et de sensibilisation en direction des givordins, sur la rénovation énergétique et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap: communication dans le journal municipal et sur le site internet, organisation de rencontres, présence au salon de l'habitat, organisation d'une journée du « TRUCK » SOLIHA ...
- Liens réguliers avec l'ALEC Lyon et la Ville,
- Suivi des actions conduites et mise à jour d'un tableau de bord de suivi des contacts issus de la permanence,
- Bilan annuel de l'action avec évaluation et proposition d'ajustements.

#### Pour ce faire, SOLIHA mobilise:

- un chef de projet référent pour la Ville,
- l'équipe SOLIHA pour mettre en œuvre les actions.

#### L'ALEC Lyon s'engage à mettre en place les actions suivantes :

- Elaboration d'une synthèse des données clés issues du Schéma Directeur des Energies permettant d'identifier les besoins et le potentiel de rénovations
- Qualification de contacts pour information des copropriétés et syndics et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique
- Organisation d'une action de sensibilisation de type soirée de la rénovation
- Lien régulier avec l'équipe du SOLIHA et la Ville,
- Suivi des actions et participation au bilan annuel.



Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

Pour ce faire, l'ALEC Lyon mobilise :

- un chargé de projet référent pour la Ville,
- l'équipe ALEC pour mettre en œuvre les actions,

SOLIHA et l'ALEC Lyon entretiennent des liens réguliers avec l'interlocuteur de la Ville référent pour cette action.

#### ARTICLE 4: ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE GIVORS

La Ville s'engage à :

- Faciliter le travail des équipes du SOLIHA et de l'ALEC Lyon, notamment en désignant un pilote du projet au sein des services de la Ville,
- Permettre à SOLIHA de tenir ses permanences à la MSAP.
- Conduire des actions de mobilisation des acteurs locaux et d'information des habitants,
- Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA et l'ALEC Lyon, objets de la présente convention, par une subvention annuelle forfaitaire pour 2022 de 9 000 € (7 500 € pour SOLIHA et 1 500 € pour l'ALEC Lyon).

#### **ARTICLE 5: MODALITES DE VERSEMENT**

La subvention est versée par la Ville de Givors par virement bancaire à chaque association selon la répartition évoquée ci-avant.

Le versement de la subvention annuelle aura lieu en une fois à la signature de la convention (sur demande de règlement des associations).

Coordonnées bancaires de SOLIHA:

Banque: Crédit Mutuel - Domiciliation: CCM LYON REPUBLIQUE

Code Banque: 10278 - Code Guichet: 07319 - Compte: 00053275440 Clé RIB: 82

IBAN: FR76 1027 8073 1900 0532 7544 082 - BIC: CMCIFR2A

Coordonnées bancaires de l'ALEC Lyon :

Banque: Crédit Mutuel - Domiciliation: CM Lyon Bellecour

Code Banque : 10278 - Code Guichet : 07301 - Compte : 00063202640 - Clé RIB : 80

#### **ARTICLE 6: COMMUNICATION**

Les associations s'engagent à envoyer à leur interlocuteur désigné par la Ville tous les supports de communication pour avis préalable.

Celle-ci sera réputée acquise en l'absence de réponse après relance mail sous un délai de 3 semaines. La ville pourra solliciter les associations pour l'appuyer dans la production de sa communication externe.

#### ARTICLE 7: PROPRIETES DES OUTILS DEVELOPPES ET DES RESULTATS

Durant la durée de la convention, et à l'issue du programme, la propriété de la démarche, des outils développés et des résultats intermédiaires et finaux obtenus appartiendra aux trois parties signataires qui auront liberté de leur usage.



P. 5

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



#### **ARTICLE 8: GESTION DES DONNEES CONFIDENTIELLES**

Les parties s'engagent à traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la présente convention et à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans ce cadre.

Fait à Givors, le Etablie en trois exemplaires originaux.

Pour l'association SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON Le Président Jean-Jacques ARGENSON **Pour l'association ALEC Lyon**Le Président
Philippe GUELPA-BONARO

**Pour la VILLE DE GIVORS**Le Maire

Mohamed BOUDJELLABA



Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE



Faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages, dont les modestes et les copropriétés

Janvier 2022







Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



## 1. LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET SOLIHA

En début de l'année 2021, La Ville de Givors a convenu avec SOLIHA et l'ALEC d'expérimenter de premières actions auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets de rénovation énergétique de l'habitat.

La Ville de Givors, dans le cadre de son nouveau plan de mandat, **souhaite inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat,** que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maitrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial.

SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif, régie par la loi 1901, œuvrant pour **l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône.** SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Métropole de Lyon, etc.

**SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est agréé « Service Social d'Intérêt Général » par l'Etat** (agrément renouvelé pour 5 ans en décembre 2020) au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière d'une part et au titre de l'intermédiation locative et la gestion sociale d'autre part. Pour être agréée, l'association a prouvé qu'elle satisfait à trois critères principaux (loi du 25 mars 2009, circulaire du 6 septembre 2010) : un objet d'intérêt général, un fonctionnement associatif (bénévolat, démocratie, collégialité) et la transparence financière. Elle a en outre justifié des compétences requises pour réaliser les missions prévues dans l'agrément et de sa capacité à agir sur le territoire.

Ainsi, en plus du cadre légal de la subvention aux associations (rappelé dans la Loi ESS de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015), l'agrément préfectoral SSIG prouve le caractère social de l'action engagée, une qualité reconnue dans les compétences et la mise en œuvre, ainsi que l'ancrage territorial (agrément sur un périmètre donné), ce qui renforce le recours à la convention de subvention comme moyen de contractualisation.

L'association s'engage à se soumettre aux obligations de service public notamment en matière d'accessibilité du service, de continuité territoriale, d'exigence de qualité, d'accessibilité financière pour les utilisateurs en fonction de leurs ressources.

SOLIHA intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Elle intervient notamment par le

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

biais de conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, notamment à travers son Espace Info Energie, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public.

#### 2. RAPPEL DE L'ACTION DE SOLIHA

Apporter une information et un conseil de proximité aux ménages modestes

Tenue de permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, à raison d'une demi-journée par semaine, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs.



000

## Assistance au montage des projets des ménages aux revenus modestes et des personnes âgées

Il s'agit d'apporter l'assistance aux ménages des revenus modestes et des personnes âgées pour élaborer leurs projets et réaliser leurs dossiers de subventions, notamment dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, de l'adaptation au vieillissement ou au handicap, de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

#### Appui à la ville pour l'élaboration d'un dispositif d'aides financières

Repérer les différents secteurs d'habitat de la ville et leurs enjeux et pour élaborer son dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique

#### Animer l'action d'incitation à l'amélioration et l'adaptation de l'habitat

' 7 / Appui à la ville pour conduire de premières actions de communication et de sensibilisation en direction des givordins, sur la rénovation énergétique et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap.



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

#### 3. BILAN 2021

#### 3.1 Les contacts

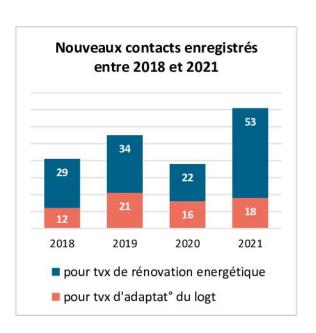
### 71

#### nouveaux contacts enregistrés en 2021

dont 53 pour les travaux de rénovation énergétique18 pour les travaux d'adaptation du logement

dont 38 sont des personnes de –60 ans 32 sont des personnes âgées de +60 ans 1 est une personne handicapée

dont 32 accueillis en permanence soit 45%
24 par téléphone
8 par courrier/mail
7 sur site internet de SOLIHA



## 50 habitants de Givors ont été accueillis en 2021 au cours des 30 permanences hebdomadaires assurées par SOLIHA + 1 personne de Grigny

Ces permanences d'accueil et d'information se sont tenues dans les locaux de la Maison de Services Au Public (MSAP), 6 Rue Jacques Prévert, 1 fois par semaine, les vendredis ou lundis matins de 9h à 12h. **En moyenne, 1,7 personnes ont été accueillies / permanence de 3 heures.** 

dont **36** pour un premier contact/remise du dossier primo-contact complet déjà en possession. Ces contacts ont permis d'informer les personnes sur les possibilités d'aménagement, les aides financières possibles (subventions, primes, prêts, crédit d'impôt) et le délai pour les mobiliser.

14 pour le suivi de leur dossier déjà en cours



### 3.2 Les projets

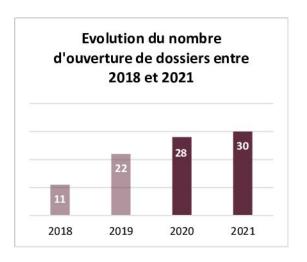
#### 30

dossiers de financement ouverts en 2021 pour des ménages et des projets de travaux éligibles aux aides sociales

10 pour une adaptation de logements au vieillissement et/ou handicap

**20** pour des travaux d'économie d'énergie

dont 6 personnes ont été accueillies en permanence pour un primo-contact (4 dossiers énergie et 2 dossiers adaptation)

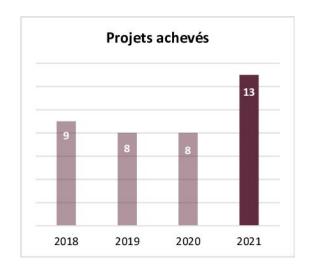


### 13 projets avec des travaux achevés durant 2021

#### 9 pour des travaux de rénovation énergétique sur des maisons individuelles

dont 2 pour isolation thermique par extérieur et isolation des combles

- 4 pour changement de chaudière seule
- 2 pour changement des menuiseries seules
- 1 pour changement de chaudière + des menuiseries



#### 4 pour une adaptation de salle de bain

Le plus couramment : remplacement de la baignoire par un receveur de douche extraplat ou une douche à siphon de sol avec siège de douche et barres d'appui

#### Récapitulatif des financements pour les 13 projets achevés en 2021 :

Montant global de travaux réalisés	177 705€	
Moyenne des travaux réalisés	12 600 € / logement <b>*</b>	
Montant des financements publics mobilisés par SOLIHA	100 246€	
Apport personnel du demandeur	77 459 € (soit 44%)	
Moyenne de la participation des demandeurs	5 532 € / projet	
Taux réel de subvention	56 %	

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

\* de 4 900 € à 9 000 € / logt pour une adaptation au vieillissement environ 16 000 € / logt pour une adaptation au titre du handicap de 5 000 € à 21 800 € / logt pour les travaux de rénovation énergétique

#### 3.3 Les financements

#### 123 K€

#### d'aide accordée pour 12 projets en 2021

dont : 42 831 € de subventions accordées pour des projets d'adaptation
80 408 € de subventions accordées pour des projets de rénovation énergétique

## 211 935 € TTC de travaux prévus

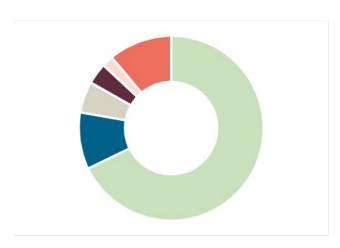
dont 150 621 € TTC pour des travaux énergiedont 61 314 € TTC pour des travaux d'adaptation

#### 88 695 €

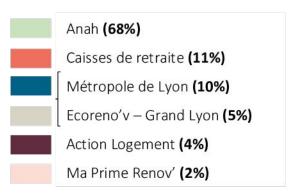
#### de restant à charge prévu

dont 70 213 € pour des travaux énergie dont 18 482 € pour des travaux d'adaptation

Parmi les 12 projets, 2 ont bénéficié d'une avance des subventions, dans le cadre d'un partenariat avec PROCIVIS Rhône.



#### La part de chaque financeur :



#### 43 demandes actives accompagnées par SOLIHA au 31 décembre 2021

dont **18** pour une adaptation de logements au vieillissement et/ou handicap **25** pour des travaux d'économie d'énergie

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

#### 4. ACTIONS REALISEES

#### • Lancement des permanences en Avril 2021

Le début des permanences à la MSAP de Givors a eu lieu le 9 avril 2021. 51 personnes ont été accueillies et informées par SOLIHA sur les possibilités de travaux et de financements.

Ces permanences se sont déroulés sur RDV pris auprès de l'équipe de la MSAP. La communication sur la tenue des permanences a été réalisé via les brochures à disposition au sein de la MSAP et de la mairie, les panneaux publicitaires de la ville, le site internet de la commune, l'accueil et le site internet de SOLIHA, etc.



#### Coordination des partenaires ville / ALEC / SOLIHA

Trois rencontres ont eu lieu en 2021 entre les élus et les services de la ville avec l'ALEC et SOLIHA, afin d'évoquer les sujets de la communication et de la mise en place d'un dispositif d'aide communale, partager la connaissance des dispositifs d'aide existants, tant pour la rénovation des maisons individuelles que des copropriétés, ainsi qu'aborder le sujet des besoins des habitants, et du patrimoine bâti givordin.

Parution de l'article dans le journal de Givordin en Juin 2021

#### ACCOMPAGNEMENT

### REPENSER SON LOGEMENT POUR UN QUOTIDIEN ADAPTÉ

Le 25 mars 2021, le conseil municipal a adopté la signature de la convention de partenariat avec Soliha Rhône et ALEC Lyon qui accompagnent dans les projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement pour les personnes modestes. En plus des permanences, Soliha vous invite à découvrir son « Truck ». Un camion aménagé comme un appartement à destination des proches aidants et des personnes en perte d'autonomie. Auprès des professionnels présents, venez vous informer sur les travaux et les financements possibles, tester les adaptations des équipements et découvrir les astuces pour réaliser des économies d'énergie.

Rdv le vendredi 30 juin matin, place Camille Vallin Plus d'infos sur les permanences Soliha sur 👏 givors.fr

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

• 30 Juin 2021, la venue du TRUCK sur le marché de Givors



En France, 1,2 millions de personnes sont en perte d'autonomie : âge et handicaps en sont les premiers facteurs. Le Mouvement SOLIHA s'engage pour donner à tous la possibilité de rester à domicile en toute autonomie pour favoriser le bien-être dans son logement. Pour répondre à cette problématique, SOLIHA Auvergne-Rhône-Alpes a développé le Truck SOLIHA.

Show-room mobile, le Truck sert à sensibiliser au maintien et l'autonomie à domicile ainsi que sur la rénovation énergétique. Il s'agit d'un camion aménagé présentant les travaux d'adaptations possibles et des aides techniques, des solutions d'isolation des murs, afin de mieux vivre chez soi.

Le mercredi 30 juin 2021 au matin, SOLIHA et l'Alec étaient présents avec le Truck sur le marché installé place Camille Vallin, afin d'accueillir et d'informer les givordins sur les travaux et les financements possibles.

• Le Salon de l'Habitat et de la Décoration les 8-9-10 octobre 2021 à Grigny

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE



Aux côtés du stand de la ville de Givors, l'ALEC et SOLIHA ont tenu un stand commun pour assurer une présence permanente sur toute la durée du salon. Le vendredi 8 octobre au soir, Delphine Agier, la directrice de SOLIHA, était présente à l'occasion de l'ouverture du salon, afin d'assister à la conférence et d'échanger avec des élus et des partenaires.

#### 5. PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2022

#### La poursuite du partenariat

Le 2 février 2022, une rencontre a eu lieu en Mairie de Givors avec les 3 partenaires pour une présentation du bilan de l'année 2021, et afin d'échanger sur la poursuite de l'action en 2022. Parmi les pistes évoquées : la poursuite des permanences avec une fréquence mensuelle, mise en place de deux réunions publiques (une ciblée sur les copropriétés et l'autre sur les projets individuels), la venue du Truck, la participation au Salon de l'Habitat, et l'organisation d'une rencontre avec la ville de Saint-Priest pour alimenter la réflexion sur un futur dispositif d'aide communal.

## Évolution des dispositifs d'aide d'Etat pour les travaux de rénovation énergétique en 2022

Le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, a été mise en place un nouveau service public piloté par l'Anah : « France Renov' », le guichet unique de la rénovation énergétique et de l'adaptation du logement.

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

Au niveau des aides, Habiter Mieux Sérénité de l'Anah devient « Ma Prime Renov' Sérénité ». Cette aide reste accessible seulement aux propriétaires aux revenus « modestes » et « très modestes » et la réalisation des travaux doit permettre 35 % de gain énergétique. L'aide est proportionnelle aux revenus et au coût des travaux.

Dès 2021, l'Etat a mis en place Ma Prime Rénov', en « remplacement » du crédit d'impot, accessible sans condition de revenu et pour un financement par poste de travaux, sans obligation de gain énergétique. En 2022, l'Etat fait converger ses dispositifs, qui portent quasiment le même nom, et qui à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 seront cumulables avec l'autre dispositif d'Etat que sont les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), autrement appelés « Prime Énergie ».

Plafonds 2022 RFR des dernières ressources connues		
Nombre d'occupants	Revenus très modestes Taux d'aide 50%	Revenus modestes Taux d'aide 35%
1	15 262 +/- 1300€/mols	19 565 +/- 1700€/mois
2	22 320 +/- 1900€/mois	28 614 +/-2500€/mois
3	26 844	34 411
4	31 359	40 201
5	35 894	46 015
Par personne suppl.	+ 4 526	+ 5 797

Pour le financement des travaux de rénovation énergétique des copropriétés, en 2021, dans le cadre du Plan Relance, l'Etat a mis en place un dispositif dédié : Ma Prime Rénov' Copropriété. Sur le territoire du Grand Lyon il vient compléter le dispositif métropolitain Ecoreno'v. Des incertitudes persistent sur le maintien de Ma Prime Rénov' Copropriété au-delà de la fin du Plan Relance fin 2022.

Ces évolutions récentes et restant à venir sont à prendre en compte dans la réflexion sur un dispositif communal qui pourrait viser à apporter une réponse là où les dispositifs ont atteint leur limite.



ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE

### **SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT**

# PREMIER ACTEUR ASSOCIATIF NATIONAL DE L'HABITAT PRIVÉ À VOCATION SOCIALE

Les associations SOLIHA sont agréées «Service social d'intérêt général» par l'État.







SOLIHA Rhône et Grand Lyon 51 avenue Jean Jaurès BP 7114 69301 Lyon Cedex 07 Tél.: 04 37 28 70 20 contact.69@soliha.fr

rhonegrandlyon.soliha.fr

**172 140** 

**MÉNAGES ACCOMPAGNÉS** EN 2020, PAR





SOLIHA Rhône et Grand Lyon est certifié en **démarche qualité de service** (Qualicert-SGS depuis 2019)



RHÖNE ET GRAND LYON

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324\_26-DE